



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie.thehillac@wanadoo.fr

Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 4 septembre 2015

Sont présents :

Maud BRIAND, Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Jean-Noël LEMEE, Gérard MACE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Jérôme ROBIN, Marlène SIMONIN, Delphine VALAY.

Pouvoir :

Pascal RAVACHE donne pouvoir à Jérôme ROBIN

Patricia GUILLAUME donne pouvoir à Marlène SIMONIN

Jean-Noël LEMEE est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h15.

- 1) Convention archivage
- 2) Participation intervention école de musique dans les écoles
- 3) Modification du temps de travail d'un agent communal
- 4) Convention transports scolaires pour la piscine de Redon
- 5) Informations au conseil
 - a. Dossier Le Verger/Commune de Théhillac
 - b. Fonds de commerce l'Escapade
 - c. Proposition tarif EDF : salle de sports
 - d. Classement des ruisseaux

Approbation du compte rendu de conseil du 17 juin 2015

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Convention archivage

La commune a passé une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan pour le classement, le tri et l'épuration des archives communales pour un montant de 7425€ HT. Le centre de gestion met à disposition de la commune une archiviste pendant une période de 42 jours. La quantité d'archives à traiter étant importante, la durée initialement prévue ne sera pas suffisante.

Le centre de gestion propose un avenant de 20 jours supplémentaires pour un montant de 4 774€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant proposé pour 20 jours supplémentaires pour un montant de 4 774€ HT
- autorise le maire à signer cet avenant.

2- Participation intervention de l'école de musique dans les écoles

L'Ecole du Conservatoire de Musique du Pays de Redon intervient, par le biais d'un musicien intervenant, depuis plusieurs années dans les écoles primaires du Pays de Redon.

Ces interventions sont financées à 50% par les communes et à 50% par la Communauté de Communes du Pays de Redon.

Pour l'année scolaire 2015/2016, les enseignants de l'école Saint-Pierre Saint-Paul ont déposé auprès du conservatoire un projet pédagogique avec un temps d'intervention demandé d'1h30 par semaine (pour l'année 2014/2015, le temps d'intervention était d'1h00).

Si le projet est retenu, le montant à la charge de la commune serait d'environ 1 620€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la prise en charge à 50% de l'intervention d'un musicien à l'école Saint-Pierre Saint-Paul, à raison d'1h30 par semaine.

3- Modification du temps de travail d'un agent communal

Le second poste au service technique est à 33h00 par semaine. Le Maire propose aux membres du conseil d'augmenter le temps de travail à 35h00 par semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour le passage du second poste du service technique à 35h00.

4- Convention transports scolaires pour la piscine de Redon

Dans le cadre de sa compétence liée aux équipements sportifs, la Communauté de Communes du Pays de Redon accueille les élèves des écoles primaires de son territoire dont les élèves de l'école Saint-Pierre Saint-Paul, à la piscine intercommunale de Redon.

Une convention est réalisée entre la C.C.P.R. et la commune de Théhillac concernant l'organisation et la prise en charge des transports scolaires vers la piscine de Redon.

Le coût est calculé selon le nombre de trajets effectués durant l'année scolaire. Pour l'année 2015/2016, le nombre de trajet estimé est de 12 et le montant de la participation de la commune à 814,92€.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- donne un avis favorable pour la prise en charge des transports scolaires vers la piscine de Redon
- autorise le maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Redon.

5- Informations au conseil

a- Dossier Le Verger/Commune de Théhillac

Dans le dossier opposant Monsieur et Madame Le Verger à la commune de Théhillac pour la propriété d'un chemin rural, un jugement a été rendu le 30 juin dernier déboutant les époux Le Verger et les condamnant à verser 2 500€ de dommages et intérêts et 2 000€ en application de l'article 700 du code de procédure civile. Ceux-ci ont fait appel auprès de la Cour d'Appel de Rennes. La commune a mandaté à nouveau Maître Peignard pour la défendre.

b- Fonds de commerce l'Escapade

Depuis avril 2015, le bar-multiservices l'Escapade, appartenant à Monsieur et Madame JOYAUT DE COUESNONGLE, est en liquidation judiciaire. La commune a été la seule à proposer une offre de

rachat au tribunal de commerce pour l'acquisition du fonds et de la licence pour la somme de 8 000€. Cette proposition a été faite afin de préserver l'intégrité de cette activité. Dans son jugement rendu le 21 juillet 2015, Monsieur le juge-commissaire a rendu un jugement favorable pour la vente en faveur de la commune.

La commune va lancer une recherche d'un professionnel expérimenté.

c- Proposition tarif EDF : salle de sports

Les tarifs jaunes, proposés aux professionnels dont les communes, va disparaître au 1^{er} janvier 2016. Une nouvelle proposition de tarif a été faite par EDF pour un montant de 4 375€ TTC/an pendant 3 ans. Pour rappel, l'ancien tarif était de 6 837€ TTC/an.

d- Classement des ruisseaux

En collaboration avec Aurore LE BRETON de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine une commission communale a été mise en place pour effectuer l'inventaire des cours d'eau de la commune.

Une présentation de cet inventaire a été faite auprès des exploitants agricoles de la commune. Cet inventaire sera à valider par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.

Prochaine réunion de conseil municipal le vendredi 9 octobre 2015 à 20h15.

INFORMATIONS

Environnement

Depuis peu, régulièrement nous constatons ou l'on nous interpelle sur des dépôts de sacs d'ordures ménagers laissés aux pieds des containers de collecte ainsi que des dépôts sauvages en pleine nature (matériaux de construction, etc ...). Ces actes d'incivilité ne seront pas tolérés et nous rappelons que l'abandon de déchets quel qu'il soit est passible d'une amende forfaitaire.

La vigilance va être renforcée aux points de collecte avec une recherche d'informations systématiques sur tous les dépôts en dehors des containers.

Gardons notre cadre de vie propre.

Sondage téléphonique sur la gestion des déchets

La Communauté de Communes du Pays de Redon a décidé de réaliser une seconde enquête de satisfaction sur la gestion des déchets auprès des habitants de son territoire, usagers du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce sondage a pour objectif d'appréhender l'opinion, les comportements et le degré de satisfaction des usagers en matière de gestion des déchets ménagers et plus particulièrement sur le tri des déchets et les gestes de prévention. Il doit permettre d'évaluer l'évolution de la perception des citoyens depuis 2011 (date d'un premier sondage) et l'impact des actions de la CCPR. Il doit éclairer les élus sur les attentes des contribuables en matière d'évolution des financements de ce service.

Le sondage sera réalisé jusqu'au 28 septembre 2015 environ.

Collecte des sacs jaunes

Le calendrier de collecte des sacs jaunes pour les 4 prochains mois est consultable sur le site de la commune : www.thehillac.fr.

Ils seront collectés les mercredis :

- 23 septembre
- 7 et 21 octobre
- 4 et 18 novembre
- 2, 16 et 30 décembre

Les sacs doivent être sortis seulement la veille du jour de collecte.

Gagnez du volume : écrasez les bouteilles plastiques, aplatissez les boîtes et emballages cartons, compactez les cannettes, conserves. Réduisez en volume, pas en quantité.

Pour rappel, les ordures ménagères sont collectées tous les jeudis.

Virades de l'Espoir

L'association luttant contre la mucoviscidose organise plusieurs manifestations sur Théhillac les 25, 26 et 27 septembre 2015 :

✓ A la salle de sports le vendredi 25 septembre 2015 à 20h00, une soirée « chants de marin ».

L'entrée est libre, une cagnotte sera à disposition pour ceux qui souhaiteront faire un don pour la recherche.

✓ Sur le site du circuit de courses entre les lieux-dits Saint-Lienne et les Chesnaies le samedi 26 septembre 2015 à 20h00, soirée moules-frites. Sur réservation : 06.60.95.68.92.

✓ Sur le site du circuit de courses le dimanche 27 septembre 2015 : muco-sprint toute la journée à partir de 9h00. Restauration sur place. Entrée : 5€, gratuit pour les moins de 12 ans.

Communiqué Pro Jeun's

Si tu as entre 13 et 18 ans et que tu as envie de bouger, tu peux adhérer à la junior association Pro Jeun's. Au programme : réunions mensuelles, sorties ciné, spectacles, manifestations locales, voyages et échanges Européens.

Durant la saison 2014-2015, les jeunes de l'association ont participé à la rencontre régionale des juniors associations à Brest, ont effectué une journée visite, ciné, spectacle à Nantes durant les vacances scolaires. Ils ont aussi organisé leur traditionnel concours de palets et ont eu l'occasion de participer, pendant l'été, à un séjour de 10 jours au Portugal en compagnie de jeunes Espagnols et Portugais dans le cadre des échanges Européens.

Pour tout renseignement

Contact: Yannick Chotard - Tel: 02 99 90 10 44 ou 06 68 05 31 18.

Communiqué Badminton

Reprise de l'activité Badminton, le Jeudi 1er Octobre à 20h à la salle de sport. Si vous désirez juste faire un essai, n'hésitez pas à venir à la salle ce 1er Octobre, si vous n'avez pas de raquette nous vous en prêterons une.

Pour tout renseignement

Contact: Yannick Chotard - Tel: 02 99 90 10 44 ou 06 68 05 31 18.

Art Thé : Art Floral

Pour cette deuxième année consécutive, L'atelier des D'lys D'Elo réitère ses cours d'Art Floral amateur à la salle des Mitaus tous les mercredi soirs de 20h à 22 h. J'ai eu d'autres demandes pour cette année, je mettrais peut être en place un deuxième groupe.

Le premier cours débutera vraisemblablement le mercredi 30 septembre 2015.

N'hésitez pas à me contacter : Elodie au 06-14-58-31-33.